PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC
SÉANCE EXTRAORDINAIRE EXCLUSIVE À L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023, 2024 ET 2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, greffier de la susdite Ville, qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle sera adopté le programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025.

Lors de cette séance, qui sera tenue **le mardi 12 juillet 2022**, **après la séance ordinaire du Conseil, vers 20h15**, à la salle du Conseil municipal, située à l'hôtel de ville au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VING-DEUX.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, O.M.A.
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 29 juin 2022 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29e jour de juin de l'an deux mille vingt-deux.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, O.M.A.
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca